

Compte-rendu sommaire
de la séance du conseil municipal du 8 février 2024
(Conformément aux dispositions des articles L.2121-25 et R.2121 du CGCT)

Etaient présents : Didier BOURNAT – Hélène VERNADAT– Karine CHAMPOMMIER - Roger LAMADON - Dominique PRADEL – Hélène FAUGÈRE – Jean-Patrick CAZAL – Françoise BONNET –

Absents : M. Bernard LARVIN, excusé, ayant donné pouvoir écrit à M. Didier BOURNAT de voter en son nom – M. Cyrille KLYSZ, excusé,

Date de convocation : 02/02/2024

Secrétaire de séance : Françoise BONNET

Choix du graff au poids public des Chevaliers : Suite à la décision de procéder à une rénovation complète du poids public des Chevaliers, dont les façades du bâtiment, l'artiste choisie lors de la séance du 30/11/2023 a envoyé des modèles de fresques et propose de venir en mairie présenter une maquette. Après discussion autour des projets présentés, les élus optent pour l'un de ces modèles mais souhaitent apporter quelques modifications : une perspective sur la chaine des Puys, un habitat plus conforme aux Combrailles ainsi que l'intégration du logo de la commune.

Chauffage partie bar de la salle des fêtes : Sur les 4 radians existant côté bar, 3 sont défectueux. La solution proposée par l'électricien serait la pose de 3 bandeaux rayonnants compacts d'une puissance de 1 100 Watts chacun et la mise en place de 3 radiateurs rayonnants sur prise de 1 000 Watts chacun. Le devis est de 4 052,75 € HT. Décision à prendre.

Luminaires de la salle des fêtes : M. le Maire expose que les néons suspendus de la salle des fêtes sont hors service et que ce type d'éclairage n'existe plus. Aussi, il présente la proposition de l'entreprise IDS Elec63, pour le remplacement en ampoules LED de tout l'éclairage de salle des fêtes. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte de faire réaliser ce travail pour un montant de 1 250 € HT.

Interrupteur de la grange : Le Conseil municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de remplacer 2 interrupteurs d'éclairage extérieur de la grange par des interrupteurs à témoin lumineux, afin d'éviter d'oublier l'extinction des lampes, pour un montant de 138,31 € HT.

Dossier Solaire Dôme : M. le Maire présente l'Opération Solaire Dôme, portée par la Communauté de Communes du Pays de St Eloy, qui consiste en l'implantation massive de centrales photovoltaïques en toiture de bâtiments publics, avec vente totale ou autoconsommation de la production électrique. Seuls les bâtiments présentant l'opportunité d'une installation solaire de 9 kWc seront intégrés dans cette opération. Une étude technique a été réalisée par l'ADHUME sur tous les bâtiments publics des communes appartenant à notre Communauté de Communes.

Dans un 1er temps, un marché groupé à l'échelle de l'EPCI va être élaboré afin de mettre en œuvre les installations que chacune des collectivités aura sélectionnées. L'intercommunalité apportera un appui administratif et juridique pour lancer le marché de travaux sous forme de marché à bon de commande et l'ADHUME apportera un appui technique.

La commune actionnera un bon de commande par bâtiment sélectionné selon le tableau de recensement ci-après. Cette fiche d'intervention va permettre de quantifier et d'organiser le marché groupé à l'échelle de l'EPCI.

Dans un second temps, chaque commune ayant fait remonter ses intentions, recevra les documents nécessaires à la constitution du groupement de commande (convention constitutive de groupement, délibération d'adhésion au groupement).

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte d'adhérer à cette opération et valide les choix de bâtiments ainsi que le calendrier d'exécution énoncés dans le tableau ci-après :

	Production d'électricité (kWh/an)	Budget prévisionnel hors subventions (€)	Niveau d'opportunité	Souhait de la collectivité d'engager le bâtiment dans un marché groupé par l'EPCI	2024	2025	2026	2027
Auberge	9 645 kWh	20 800	Moyenne	Non				
Garage auberge	9 645 kWh	20 800	Moyenne	Oui			X	
Grange	9 446 kWh	19 600	Forte	Oui		X		
Logement auberge	9 645 kWh	20 800	Moyenne	Oui				X
Logement bâtiment 1	9 423 kWh	19 600	Forte	Oui	X			
Mairie	9 732 kWh	20 800	Moyenne	Non				
Salle des fêtes	10 326 kWh	19 600	Très forte	Non				
Total Général	67 862 kWh	142 000						

Opération de sécurité routière dans la traverse du Bourg

Le maire présente le projet établi par le service des routes du Conseil départemental en vue de sécuriser la traverse du bourg, en raison d'une augmentation du trafic et afin d'en réduire la vitesse de circulation :

- ✓ Matérialisation du carrefour entre la place de l'église, la rue principale et la rue du Charron sur RD N°92 et RD N° 92A, par un marquage horizontal et la pose de potelets.
- ✓ Aménagement le long de la RD N° 92, rue Principale, afin de créer du stationnement pour l'Auberge.
- ✓ Instauration d'une « Zone 30 ».

Le coût des travaux est estimé à 8 715 € HT soit 10 458 € TTC.

Le Conseil municipal, après étude du dossier, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve le projet de travaux et mandate le maire pour déposer un dossier de subvention auprès du Conseil départemental du Puy-de-Dôme au titre « de la répartition du produit des amendes de police ».

Ma commune au naturel

Le conseil municipal, décide de s'engager une nouvelle fois dans l'opération "Ma commune au naturel" portée par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme et de demander l'inscription de la commune au titre de l'année 2024.

Réunion d'information sur l'association des Jardiniers des Pays d'Auvergne

En vue de la création sur la commune d'un club de jardinage affilié à l'association des Jardiniers des Pays d'Auvergne, une réunion d'information est prévue samedi 10 février à la salle des Associations avec les habitants de la commune intéressés par le sujet.

Villages d'avenir

Suite à la sélection de Moureuille au programme "Villages d'avenir", M. le Maire informe l'assemblée qu'une première réunion a eu lieu en préfecture, le 31 janvier dernier, pour toutes les communes retenues, afin de rencontrer le chef de projet, chargé de l'aide administrative pour l'élaboration des dossiers d'aménagement. Une nouvelle réunion est prévue le 19 février à Servant.

Convention de coopération public-public entre le Conseil départemental et la commune

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte de passer une convention de coopération public-public entre le Département du Puy-de-Dôme et la commune de Moureuille concernant le service de viabilité hivernale sur le domaine public routier respectif, afin d'acter l'intervention de l'entreprise missionnée sur le réseau routier départemental et autorise le maire à signer cette convention.

Questions diverses

- Les travaux d'électricité entrepris par ENEDIS entre les villages de La Lubièrre et des Combarots sont à l'arrêt depuis plusieurs mois. La sécurité n'est pas assurée au droit du chantier et créent des désagréments sur la chaussée. Le Maire doit se renseigner sur la date de reprise de ces travaux.
- L'emplacement des containers d'ordures ménagères situé sur la place le long de la « Rue des Marronniers » doit être repensé afin de le rendre plus fonctionnel et plus esthétique.
- Dans le cadre du Marché Public avec la communauté de communes du Pays de Saint-Eloy pour la restauration du petit patrimoine bâti, le puits situé au début du chemin de Courtille sera entretenu. La commune et la communauté de communes participeront chacune à hauteur de 125 € TTC la journée. Il est prévu 6 jours de travail. Les matériaux nécessaires à la réalisation de ce chantier seront à la charge de la commune.
- Le panneau "Cédez le passage" situé en bas de Peubras, à l'intersection avec la RD N°92, doit être remis en place.
- Des caisses de rangement seront achetées afin d'y déposer les nouvelles illuminations de Noël.
- La prochaine réunion du Conseil municipal pour le vote du budget est prévue le 04 avril à 18h30.

La séance est levée à 22 H 10

La secrétaire de séance
Françoise BONNET

Le Maire,
Didier BOURNAT

